

DEPARTEMENT DES LANDES

**COMMUNE DE
SAINT-LON-LES-MINES**

Nombre de conseillers en fonction : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

**PROCÈS-VERBAL N° 2
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 10 avril 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Chantal BERGERON, Thierry GUILLOT, Jean-Pierre LAUDINET.

Pouvoirs : Chantal BERGERON à Audrey LESBATS, Thierry GUILLOT à Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET à Pierre VENDRIOS.

Date de la convocation : le 04/04/2025

Christelle Pouyanné est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024.
- 4/ Affectation des résultats 2024.
- 5/ Vote du Budget Principal 2025.
- 6/ Subventions versées aux associations 2025.
- 7/ Vote des taux d'imposition 2025.
- 8/ Subvention exceptionnelle versée à l'Association des Parents d'élèves de l'école publique.
- 9/ Point sur les effectifs scolaires rentrée 2025.
- 10/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

• **Commission Culture**

Festival de cinéma en plein air « Les nuits étoilées » 2025 : La projection du film « Les petites victoires » aura lieu le mercredi 16 juillet à 22h dans la cour de l'ancienne école primaire. A partir de 19h30, la section Danse du Fronton saint-lonnais assurera la buvette et la restauration.

• **Commission Bâtiments**

Eclairage Mur à Gauche : le monnayeur à jetons a été réparé par l'entreprise Lafourcade. Prévoir l'affichage d'une notice explicative pour l'utilisation.

- **Commission Voirie**

- Programme voirie communautaire : Une réunion organisée par la Communauté de Communes est prévue le mardi 15 avril à Saint-lon pour définir le programme 2025.
- l'entretien des fossés de la commune a été réalisé.

3/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Délibération 2025_05

Le Conseil Municipal de Saint-Lon-Les-Mines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Saint-Lon-Les-Mines ;

Vu le Compte Financier Unique de la Commune de Saint-Lon-Les-Mines ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

INVESTISSEMENT 2024	
Dépenses prévues	727 467. 00 €
Dépenses Réalisées	616 464.74 €
Restes à réaliser	86 000. 00 €
Recettes prévues	727 467. 00 €
Recettes réalisées	617 664. 26 €
Restes à réaliser	26 000. 00 €
FONCTIONNEMENT 2024	
Dépenses prévues	1 088 985. 00 €
Dépenses Réalisées	919 008. 00 €
Recettes prévues	1 088 985. 00 €
Recettes réalisées	1 074 411. 98 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent investissement	1199. 52 €
Excédent fonctionnement	155 403. 98 €
Résultat Global	156 603. 50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Saint-Lon-Les-Mines,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Affectation des résultats 2024

Délibération 2025_06

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Président, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 10 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Excédent de Fonctionnement 2024	60 976. 94 €
Excédent Reporté de 2023	94 427. 04 €
Soit un Excédent de fonctionnement cumulé 2024	155 403. 98 €
Excédent d'Investissement 2024	1 199. 52 €
Déficit des Restes à Réaliser 2024	59 400 .00 €
Soit un besoin de financement de :	58 200. 48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation de Fonctionnement 2024 : Excédent	155 403 .98 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	58 200. 48 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	97 203. 50 €
Résultat reporté en investissement (001) : excédent	1199. 52 €

5/ Vote du Budget Principal 2025

Délibération 2025_08

Le Conseil Municipal de Saint Lon Les Mines, réunie sous la Présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	281 667. 00 €
Recettes	281 667. 00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 098 629. 50 €
Recettes	1 098 629. 50 €

6/ Subventions versées aux associations 2025

Délibération 2025_09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les demandes de subventions présentées par les différentes associations,
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 28 mars 2025,
Vu la note de présentation de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour l'association Saint Lon Solidarité,
Madame Binh DUCAMP ne prend pas part au vote pour l'association Les Trésors du Vietnam,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant attribué
A.C.C.A DE ST LON LES MINES	200,00
FRONTON ST LONNAIS	3200,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250,00
ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE	2800,00
ASSOCIATION L'ATELIER DU MOT	500,00
COMICE AGRICOLE	180,00
COMITE DE JUMELAGE	750,00
COMITE DES FETES	7000,00
SAINT LON SOLIDARITE	600,00
CPG CATM ANCIENS COMBATTANTS	180,00
F.N.A.T.H SECTION DE PEYREHORADE	40,00
LOUS YOUENS DE D'AOUTS COPS	300,00
ASSOCIATION LE RELAIS DES SAISONNIERS	636,00
ASSOCIATION LES TRESORS DU VIETNAM	200,00
Comité Mémorial Landais des Morts pour la France en Afrique du Nord (subvention exceptionnelle)	200,00
TOTAL	17 036,00

DIT que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025.

7/ Vote des taux d'imposition 2025

Délibération 2025_07

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le transfert de la part départementale aux communes implique que celles-ci doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante (**17.89%**) et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (**16,97%**),

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **13.13 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **34.86 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **51.27 %**

CHARGE Monsieur le Maire,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété.

8/ Subvention exceptionnelle versée à l'association des parents d'élèves de l'école publique

Délibération 2025_10

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place de la cantine à 1 € depuis le 01/09/2022.

69 élèves sur 80 ont pu bénéficier du repas au tarif inférieur ou égal à 1€ sur la période du 01/09/2024 au 31/12/2024. Cela représente 3410 repas.

L'aide de l'état correspondant à 3 €/repas, la commune percevra une aide de 10 230 € pour ladite période.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5911.60 € à l'association des parents d'élèves de l'école publique afin de compenser la perte financière occasionnée par la mise en place de cette nouvelle tarification sur la période du 01/09/2024 au 31/12/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De verser une subvention exceptionnelle de 5911. 60 € à l'association des parents d'élèves de l'école publique afin de compenser la perte financière occasionnée par la mise en place de cette nouvelle tarification sur la période du 01/09/2024 au 31/12/2024.

9/ Point sur les effectifs scolaires rentrée 2025

Monsieur le Maire présente une projection des effectifs pour la rentrée 2025 : 73 (75 en 2024)

PS	13
MS	12
GS	5
CP	6
CE1	6
CE2	13
CM1	10
CM2	8
TOTAL	73

- 13 nouvelles inscriptions en PS pour 15 départs (CM2)
- 2 demandes d'inscriptions en TPS,
- 2 enfants nés en 2022 qui seraient domiciliés sur la commune et toujours pas inscrits.

10/ Questions diverses

Binh DUCAMP fait part à l'assemblée qu'elle a été interpellée au sujet de l'état des planchas, mises à disposition des associations par la municipalité lors de manifestations et suggère de solliciter un devis pour des planchas en inox.

Pour des raisons pratiques, Christelle Pouyanné propose d'étudier un réaménagement de la cuisine, salle des associations.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée Générale de l'association des Maires Ruraux des Landes aura lieu le samedi 12 avril à Saint-Lon, à la Salle Labadie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Monsieur le Maire, Roger Larrodé

La secrétaire de séance, Christelle Pouyanné